



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 5 juin 2024 Délibération n° 2024-20

Objet de la délibération : subventions exceptionnelles

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 29

Date de convocation : 29 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre le cinq juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, Ahmed KELATI (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY (Pays d'Arnay-Liernais) ; Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Florence DELARUE, Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Gérard SAGETAT, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

1) Association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement

A la suite de la création de l'association des producteurs et artisans Auxois Morvan naturellement, et afin de poursuivre l'accompagnement de la relance de la démarche et de la marque, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association. Cette dernière, depuis sa constitution a permis la fédération des producteurs et artisans membres et de mener des actions en commun : participation à des foires et marchés sous un stand commun aux coureurs de la marque à l'occasion de la foire de Montbard (avec une offre de restauration), à l'occasion des soirs de marché sur la Communauté de communes Ouche et Montagne, à l'occasion des 40 ans de France Bleu à l'Abbaye de Fontenay, et tout récemment à l'occasion des Journées Gourmandes de Saulieu. L'association a également proposé en fin d'année 2023, et proposera à nouveau, la confection de paniers/cadeaux à destination des communes et des comité d'entreprises pour les occasions particulières ou les fêtes de fin d'année. D'autres actions sont prévues pour cette année, notamment une nouvelle participation à la Foire de Montbard, ainsi qu'au « fantastic picnic » de Fontenay qui pourrait être l'occasion de fêter les 16 ans de la marque et de souligner l'intégration des artisans (signature d'une convention avec la Chambre de Métiers). **Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500€.**

2) Association pour le rayonnement de l'Abbaye de Fontenay

Comme l'an passé pour l'événement particulier autour des 40 ans de France Bleu, Eric VIEL-LARD, responsable d'exploitation de l'abbaye, a proposé au Pays de l'Auxois Morvan d'accueillir les producteurs et artisans Auxois Morvan naturellement à l'occasion du marché de producteurs organisé dans le cadre de l'édition 2024 du Fantastic picnic 2024. Seront également présents les producteurs de la marque des produits gourmands de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les producteurs (dont certains sont également « Auxois Morvan naturellement ») de la marque 100 % Côte-d'Or portée par le Département. De nombreuses animations seront également proposées, notamment l'organisation de la première coupe Montgolfier avec un départ de plusieurs montgolfières. France Bleu sera à nouveau associé à l'événement. Il est enfin proposé de profiter de l'occasion pour fêter les 16 ans de la marque « Auxois Morvan naturellement » en signant la première charte intégrant les artisans locaux (artisans de bouche et artisans d'art). **Il est proposé d'accorder une subvention de 500 €.**

3) Commune de Semur-en-Auxois

La ville de Semur-en-Auxois organise chaque année des manifestations et animations festives, culturelles et sportives, notamment les Fêtes de la Bague. Chaque année au mois de mai, la cité s'anime pour fêter son passé, un événement incontournable pour notre territoire, et même au-delà, qui attire plusieurs dizaines de milliers de spectateurs. Les festivités battent leur plein et les épreuves sportives sont à l'honneur avec trois grands rendez-vous, trois courses, que l'on court à pied, au galop ou au trot attelé ! Le long des 2 112 mètres du Cours Charles de Gaulle se dispute la plus ancienne Course à cheval de France, ou au cœur de la cité historique, de vaillants coureurs en tunique se défient sur un parcours dans les rues pavées ! C'est un temps fort qui fait resurgir le passé médiéval de la Ville et qui est aussi marqué par une grande foire commerciale où convergent des milliers de visiteurs et une fête foraine qui fait la joie des plus petits comme des plus grands. **Il est proposé d'accompagner cet événement majeur du territoire et d'accorder une subvention de 1 000 €.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29

Contre :

Abstentions :

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Producteurs et Artisans Auxois naturellement ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Association pour le

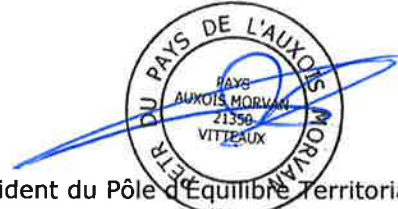
rayonnement de l'Abbaye de Fontenay ;

3) Décide d'accorder une aide exceptionnelle de 1 000€ à la Commune de Semur-en-Auxois pour l'organisation de l'édition 2024 de la fête de la Bague ;

4) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65738 du budget principal

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*